

Appel à projets 2023

Programme Promotion de l’agriculture familiale

en Afrique de l’Ouest (Pafao)

Lignes directrices du programme (Ces 9 premières pages sont à lire attentivement et à supprimer dans le dossier renvoyé)

# 1. Le Programme Pafao

## Le programme Promotion de l’agriculture familiale en Afrique de l’Ouest (Pafao) est porté conjointement, depuis 2009, par la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Il bénéficie d’une contribution de la Fondation JM.Bruneau (abritée à la Fondation de France) et de l’Agence française de développement (AFD). Le programme Joint action for West-Africa (Jafowa) participe au volet capitalisation du programme. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d’Afrique de l’Ouest (Roppa) est membre du comité d’orientation et de suivi. Le programme soutient ou a soutenu plus de 300 initiatives depuis 2009 sur la base d’un appel à projets annuel « général » et de 5 appels Coup de pouce (en 2015, 2016, 2017, 2020 et 2022).

## L’objectif général du programme Pafao vise à :

* **promouvoir** des initiatives locales permettant de renforcer l’accès à une alimentation saine et de qualité, produite par une agriculture familiale ouest-africaine viable et durable et transformée dans le pays ou dans la sous-région, tout en assurant une répartition équitable de la valeur ajoutée sur les chaînes de valeur**(c’est le présent appel à projets)** ;
* **capitaliser** (produire de la connaissance) pour tirer des enseignements utiles au-delà des projets, pour les organisations et pour les acteurs de plaidoyer. L’enjeu est de contribuer à une documentation de la soutenabilité de ce modèle agricole et alimentaire susceptible d’interpeller les décideurs pour une prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques ;
* **soutenir** la construction de **stratégies de changement d’échelle** afin que les initiatives réussies ne restent pas marginales mais occupent plus d’espace économique.

## Dans un contexte de compétition avec les importations, cela revient à soutenir le « consommer local », compris comme « la consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines »[[1]](#footnote-1).

En s’alliant avec le Roppa (acteur majeur de plaidoyer) et en permettant l’éligibilité des projets de plaidoyer, le programme articule une démarche plutôt économique avec des projets menés au niveau des territoires et des filières, avec une démarche d’influence sur l’environnement politique et législatif au niveau national et régional afin qu’il soit plus favorable à l’agriculture familiale durable.

## Les objectifs spécifiques sont : (i) améliorer et sécuriser la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de produits agricoles et en assurer l’accès aux consommateurs urbains et ruraux, notamment aux consommateurs pauvres, (ii) partager entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers les actions concrètes soutenues dans le cadre du programme, et en tirer des enseignements globaux, (iii) produire des documents et argumentaires utiles aux acteurs assurant une veille et une interpellation politique.

Le premier objectif du programme apporte donc un soutien financier à des initiatives locales et paysannes en Afrique de l’Ouest propres à satisfaire, de façon durable, la demande croissante des marchés domestiques et à garantir une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

Le programme soutient depuis sa création des projets prenant en compte l’une **ET** l’autre des deux thématiques suivantes :

**• renforcer la consommation des produits locaux de qualité issus de l’agriculture familiale durable au sein des marchés ruraux et urbains – de grande consommation ou institutionnels (c’est-à-dire promouvoir le « Consommer local »)** : Comment l’agriculture familiale durable et locale peut-elle approvisionner les marchés domestiques et nourrir les villes et les agglomérations rurales ? Comment favoriser le « consommer local » et concurrencer le « tout manger importé » ? Comment la population rurale peut-elle vivre correctement d’une activité agricole familiale ? Comment productrices et producteurs, transformatrices et transformateurs, commerçantes et commerçants, consommatrices et consommateurs peuvent-ils s’organiser, individuellement et ensemble, pour améliorer les réponses aux besoins de chacun et bénéficier d’une meilleure répartition de la valeur ajoutée ?

**• développer des pratiques d’agriculture durable / des systèmes alimentaires durables**: Comment l’agriculture familiale peut-elle s’adapter au changement climatique et se préparer aux éventuelles crises ? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, que ce soit dans ses phases de production, de transformation ou de commercialisation ? Comment garantir la diversification des productions ainsi que la variété et la qualité nutritionnelles des produits locaux ? Comment développer une agriculture durable qui permette de répondre au défi de nourrir les villes et les zones rurales, aujourd’hui et à l’horizon 2050 ?

Précisions :

* le programme Pafao sélectionne les projets qui prennent en compte les 3 dimensions du développement durable (environnementale, économique et sociale), notamment dans une démarche agroécologique.
* chaque année, **environ 10 à 15 projets sont financés**. Pour voir les conclusions de l’appel à projets Pafao 2022, cliquez [ici](https://www.cfsi.asso.fr/wp-content/uploads/2022/08/aap22-concl-pr-site-20220617.pdf).

# 2. L’appel à projets 2023

**L’appel 2023 cible exclusivement les initiatives** qui répondent à l’une (ou plusieurs) de ces 3 questions:

1. Comment la mise en marché des produits locaux peut-elle être rémunératrice pour les paysannes, les paysans et les autres acteurs des filières, au-delà des marchés de niche, et vectrice d’une alimentation de qualité produite et transformée dans le pays ou la sous-région ?
2. Comment les produits locaux issus de l’agriculture familiale paysanne peuvent-ils accéder de façon pérenne aux marchés institutionnels ?
3. Comment faire des consommateurs ouest-africains et des organisations qui les représentent, des acteurs centraux de la consommation massive de produits locaux ?

Si votre projet ne répond pas de manière centrale et spécifique au moins à l’une de ces questions, il ne sera pas retenu.

## 2.1 Critères d’éligibilité des porteurs de projets et de leurs partenaires

### 2.1.1 Éligibilité des porteurs (organisations présentant la demande de subvention)

### En ce qui concerne les porteurs, l’appel est ouvert :

* aux personnes morales sans but lucratif basées en Afrique de l’Ouest ou en Europe (UE), de type : organisations paysannes (OP), ONG d’Afrique de l’Ouest, ONG d’appui actives en Afrique de l’Ouest ou en Europe (Union européenne - UE) dans la mesure où elles agissent avec des partenaires locaux, organismes de recherche et/ou de formation. Les coopératives sont également éligibles. Les institutions publiques autres que celles citées précédemment et les collectivités territoriales ne sont pas éligibles en tant que porteurs ;
* aux organisations enregistrées depuis plus d’un an ;
* aux porteurs ayant mené préalablement des actions dans le domaine de l’agriculture et des systèmes alimentaires.

### 2.1.2 Éligibilité des partenaires

* En ce qui concerne les partenaires, l’appel est ouvert aux personnes morales sans but lucratif, de type : organisations paysannes (OP), ONG d’Afrique de l’Ouest, ONG d’appui actives en Afrique de l’Ouest ou en Europe (UE) dans la mesure où elles agissent avec des partenaires locaux, organismes de recherche et/ou de formation. Les coopératives sont également éligibles en tant que partenaire principal.
* Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans les systèmes alimentaires. À ce titre, elles peuvent être partenaire principal à condition que leur rôle soit déterminant dans le projet et qu’il soit explicité.
* Les institutions publiques autres que celles citées précédemment ne sont pas éligibles en tant que « partenaire principal » mais peuvent faire partie des « autres partenaires » du projet.
* Les partenaires participent à la définition et à la mise en œuvre du projet. Leur rôle et leur plus-value doivent être explicités.
* Les partenaires des organisations européennes jouent un rôle prépondérant dans la conception et la mise en œuvre du projet proposé (leur rôle n’est pas celui d’un simple intermédiaire).
* Les financeurs du projet ne peuvent pas être partenaires[[2]](#footnote-2).

## 2.2 Critères d’éligibilité des projets

1. **Seuls seront sélectionnés en 2023 les projets démontrant une contribution effective à la création de circuits économiques rémunérateurs, équitables et durables**, ne se limitant pas aux marchés de niches.Le projet présenté doit répondre à au moins une des 3 questions de l’appel à projets Pafao 2023 (cf. Page 2).
2. Au sein des dossiers reçus et répondant à l’une ou plusieurs des 3 questions de l’appel Pafao 2023, le comité d’attribution privilégiera les projets :
* dans lesquels sont **pris en compte les enseignements d’actions (antérieurs ou en cours)** réalisées par votre organisation ou par d’autres, sur des thèmes similaires ou sur le même territoire ;
* qui s’articulent avec d’autres initiatives similaires et/ou complémentaires ;
* qui s’inscrivent dans la continuité de projets déjà existants ;
* dont le **positionnement par rapport aux autres acteurs actifs sur les mêmes thématiques et périmètres géographiques** (par exemple : organisations paysannes, plateformes nationales, organisations d’appui nationales ou étrangères, autorités locales, services de l’État, acteurs du secteur privé, associations de consommateurs, media, organisations internationales, bailleurs, etc.) est explicité.
1. Le Comité d’attribution du programme sélectionnera uniquement des initiatives démontrant une réelle **capacité d’innovation, de changement ou de reproduction d’expérience réussie** pour renforcer la consommation de produits locaux de qualité issus de l’agriculture familiale durable. En conséquence, **ne sera pas retenu, par exemple, un projet visant uniquement le renforcement de la production agricole.**

Le programme apporte un appui financier à des actions ayant pour finalité de promouvoir le consommer local et de permettre à la production d’une agriculture familiale durable l’accès aux marchés urbains et ruraux. Cette finalité peut se décliner en actions telles que (ces exemples ne sont qu’indicatifs) :

* une offre vivrière diversifiée qui trouve des débouchés sur les marchés : l’amélioration et la diversification d’une production agricole familiale durable, de sa transformation et de sa commercialisation ;
* le renforcement des organisations paysannes engagées dans des démarches améliorant l’accès de produits locaux durables aux marchés domestiques et permettant une meilleure rémunération des productrices et producteurs ainsi qu’une meilleure répartition de la valeur ajoutée, en relation avec les autres acteurs de la chaîne de valeur ;
* la structuration et le partage de la gouvernance des filières entre les différents maillons, la concertation, la contractualisation, les interprofessions ; la gouvernance pluriacteurs des systèmes alimentaires ; le soutien aux collectivités territoriales pour la mise en place de plans alimentaires territoriaux ;
* les démarches visant à valoriser les produits locaux (démarches qualité, présentation, labellisations et certifications, communication, marketing…) ;
* la défense et la promotion, auprès des et par les consommateurs, de l’agriculture familiale et d’une alimentation saine, nutritive et diversifiée à partir de produits locaux, en adaptant les outils au type de consommateurs ciblés (par exemple, l’organisation de campagnes de sensibilisation, de séances de projection de film suivies de débat, la réalisation ou la traduction en langues régionales de supports de sensibilisation, qu’il s’agisse de documents ou de vidéos, le renforcement du rôle des associations de consommateurs dans les systèmes alimentaires locaux et nationaux, etc.) ;
* la capitalisation et la valorisation des initiatives apportant des réponses à une meilleure connexion entre agriculture familiale durable et marchés ;
* le plaidoyer auprès des décideurs politiques, notamment à l’échelle nationale, en faveur de la consommation de produits locaux, bruts ou transformés, issus d’une agriculture familiale durable ;
* etc.
1. L’appel à projets est réservé aux projets menés en partenariat par au minimum deux organisations sans but lucratif, l’une ouest-africaine et l’autre européenne (obligatoirement pays membre de l’UE). Si le porteur est une organisation ouest-africaine, alors le partenaire principal doit être européen. À l’inverse, si le porteur du projet est une organisation européenne, alors le partenaire principal doit être ouest-africain. Ce partenariat doit être formalisé et préexistant au projet pour lequel la subvention est sollicitée. *NB : l’objectif de ce partenariat est de partager les enjeux de la promotion de l’agriculture familiale entre organisations européennes (de l’UE) et africaines. Il implique donc la nécessité de définir conjointement le projet et de préciser les rôles et apports de chacune.* D’autres organisations peuvent intervenir au titre d’« autres partenaires ».
2. Les projets présentés peuvent être annuels ou pluriannuels (maximum 3 ans).
3. Les projets devront se dérouler dans un pays d’Afrique de l’Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo).
4. La contribution du fonds de soutien Pafao est de 10 000 euros minimum. Elle ne pourra excéder 18 000 euros par an, ou 60 000 euros au maximum pour un projet de trois ans pleins. Par exemple, pour un projet de 24 mois, le montant maximum de subvention pouvant être demandé est de 36 000 €. La répartition des fonds par année pour des projets pluriannuels est, quant à elle, libre et dépend de la vie du projet.

## 2.3. Éligibilité des ressources et des dépenses

### 2.3.1 Ressources éligibles

Les porteurs et leurs partenaires apportent au minimum 20 % des ressources du projet (ce qui signifie que la subvention Pafao ne peut dépasser 80 % des ressources). ATTENTION : les valorisations (travail bénévole, fourniture de matériaux, etc.) ne sont pas acceptées comme ressources éligibles.

### 2.3.2 Dépenses éligibles

* Les projets doivent démarrer au plus tard en décembre 2023. Ils peuvent avoir démarré avant le dépôt du dossier mais seules les dépenses postérieures au 1er janvier 2023 seront financées par le programme et présentées dans le budget joint à la demande de subvention.
* Les dépenses donnant lieu à un décaissement et pouvant être comptabilisées et justifiées (pièces justificatives, factures, etc.).
* Les coûts d’achat d’équipements, de matériels consommables, de fournitures, de prestations de services, les frais de voyage et de séjour du personnel (per diem).
* Les coûts du personnel affecté au projet.
* Les coûts administratifs de l’organisation porteuse du projet et de son partenaire principal.

ATTENTION : les prêts que l’organisation porteuse octroierait à des organisations bénéficiaires ne sont pas considérés comme dépenses dans la mesure où un prêt a vocation à être remboursé ultérieurement. Par contre, une dotation à un fonds de roulement, que l’organisation porteuse ne récupérera pas ensuite, est une dépense éligible.

# Important

* Les projets visant majoritairement l’acquisition d’équipements ou d’intrants ne seront pas financés par ce programme. Par conséquent, les dépenses d’équipements et de fournitures ne doivent pas dépasser 40 % du budget total du projet.

# 3. Comment répondre à l’appel à projets ?

La date limite de réception des dossiers et des annexes est le **mardi 25 avril 2023**. Les dossiers incomplets ou ceux arrivés après cette date ne pourront pas être instruits.

## 3.1. Dépôt des dossiers

### 3.1.1 Formulaire

Les demandes doivent être soumises à l’aide du formulaire-type (voir p. 10 et suivantes). Le formulaire doit être rédigé sous format Word (ou compatible). Les demandes rédigées à la main ne sont pas acceptées. Le dossier est rédigé en français ou en anglais.

Le formulaire du dossier de demande comporte **au grand maximum 24 pages**. Merci de ne pas supprimer de rubrique et de faire une mise en page économe en papier.

### 3.1.2. Les annexes

Les documents suivants sont à annexer au formulaire Word (ou compatible). Ces pièces seront envoyées par courrier électronique, si nécessaire en plusieurs envois, chaque envoi devant être inférieur à 8 Mo.

1. fichier Excel comportant :
2. le budget prévisionnel 2023 en euros de l’organisation porteuse, intégrant la part 2023 de la subvention demandée. 🡺 onglet 1
3. le budget du projet 🡺 onglet 2 ou 3, en fonction du choix de renseigner le budget en monnaie locale, avec calcul automatique des montants en euros, ou bien directement en euros ;
4. la lettre d’engagement du partenaire principal du projet ;
5. le cas échéant, scan de la lettre d’engagement de chacun des « autres partenaires » du projet ;
6. fiche « Information » de l’organisation porteuse ;
7. les statuts datés et signés ;
8. la copie de la parution au Journal officiel (JO) ou tout autre document attestant de l’existence juridique de la structure, pour les pays où la notion de JO n’est pas connue ;
9. scan du dernier bilan comptable de l’organisation porteuse ;
10. scan du dernier compte de résultat de l’organisation porteuse ;
11. scan du dernier rapport d’activités de l’organisation porteuse ;
12. scan du dernier PV détaillé d’AG de l’organisation porteuse ;
13. scan du relevé d’identité bancaire (RIB) de l’organisation porteuse, document officiel émis par la banque et contenant le code SWIFT et l’IBAN.

### 3.1.3. Lettre d’engagement du partenaire principal

Il est rappelé que les porteurs doivent présenter un projet en partenariat réunissant au moins une organisation ouest-africaine et une organisation européenne. Ce partenariat doit être formalisé et préexistant au projet pour lequel la subvention est sollicitée.

Un courrier d’engagement du partenaire principal est demandé. Il peut s’agir d’une lettre scannée et transmise en fichier PDF, ou de la copie d’un e-mail adressé au porteur.

Ce courrier est un engagement des deux partenaires (porteur et partenaire principal) devant la Fondation de France et le CFSI à jouer un rôle actif dans le projet pour lequel la subvention est demandée.

Le courrier du partenaire principal précisera obligatoirement :

* le titre ou l’objet du projet pour lequel la subvention est demandée ;
* la localisation du projet ;
* la date de démarrage du partenariat avec le porteur ;
* l’implication du partenaire dans le projet : rôle de chacun des partenaires dans la définition et la mise en œuvre du projet, plan de financement du projet et apport de chaque partenaire ;
* la date du courrier (ou du courriel) ;
* l’identité et la qualité du signataire (nom et fonction dans l’organisme).

Les protocoles d’accord de coopération ou équivalents sont également acceptés, à condition qu’ils mentionnent spécifiquement le projet en question.

### 3.1.4. Comment déposer le dossier ?

**ATTENTION : ne pas envoyer de fichiers zippés**

Le dossier est à envoyer à secr.aea@cfsi.asso.fr, **le mardi 25 avril 2023 au plus tard**, **par courrier électronique uniquement**, en plusieurs mails (l’ensemble des pièces transmises dans un mail ne devant **pas excéder 8 Mo**) :

* **Mail n° 1** - indiquer en objet : « aaap23 + sigle du porteur + pays du porteur + mail n°1 » :
1. fichier Word (selon format fourni) du dossier complété ;
2. fichier Excel (selon format fourni) du budget prévisionnel de l’organisation et du budget estimatif du projet ;
3. scan de la lettre d’engagement du partenaire principal du projet ;
* **Mail(s) suivant(s)** - indiquer en objet : « aaap23 + sigle du porteur + pays du porteur + mail n°2 » (puis « n°3 » puis « n°4 », etc. selon le nombre de mails) :

Envoyer les autres annexes en un ou plusieurs mails (chacun ne devant pas excéder 8 Mo).

**Important** : nommer les fichiers Word, Excel et PDF de la manière suivante (voir exemples plus bas) :

1. Formulaire de demande : aaap23-sigleDuPorteur-paysDuPorteur

2. Budgets : aaap23-sigleDuPorteur-paysDuPorteur

* aaap23 est le code de l’appel à projets (résumé de « Appel à projets 2023 »), il est commun à tous les dossiers ;
* le sigle du porteur (ou le nom s’il est composé d’un mot de moins de 12 caractères) est celui de l’organisme porteur ;
* le pays est celui du siège du porteur.

3. et 4. Pour les lettres d’engagement des partenaires, rajouter le sigle du partenaire après celui du porteur, sous la forme : aaap23-sigleDuPorteur-sigleDuPartenaire-paysDuPorteur

5. fiche Information : aaap23-sigleDuPorteur-info-paysDuPorteur

6. statuts : aaap23-sigleDuPorteur-statuts-paysDuPorteur

7. copie de la parution au Journal officiel (JO) : aaap23-sigleDuPorteur-jo-paysDuPorteur

8. bilan : aaap23-sigleDuPorteur-bilan-paysDuPorteur

9. compte de résultat : aaap23-sigleDuPorteur-cr-paysDuPorteur

10. rapport d’activités : aaap23-sigleDuPorteur-ra-paysDuPorteur

11. PV d’AG : aaap23-sigleDuPorteur-pv-paysDuPorteur

12. relevé d’identité bancaire : aaap23-sigleDuPorteur-rib-paysDuPorteur

|  |
| --- |
| **Exemple 1 (les noms sont fictifs)**: Le porteur est une organisation belge s’appelant Organisation belge pour le développement durable. Son sigle est OBDD. Le partenaire principal est une organisation ivoirienne s’appelant Fédération ivoirienne des exploitations familiales, dont le sigle est FIEF.* Le fichier Word du formulaire de demande s’appellera : aaap23-obdd-belgique
* Le fichier Excel des budgets s’appellera : aaap23-obdd-belgique
* Le fichier de la lettre de partenariat s’appellera : aaap23-obdd-fief-belgique
* Le fichier de la fiche info s’appellera : aaap23-obdd-info-belgique
* Le 1er mail aura comme objet : aaap23-obdd-belgique mail n°1
* Le 2ème mail aura comme objet : aaap23-obdd-belgique mail n°2
* Etc.

**Exemple 2 (les noms sont fictifs) :** Le porteur est une organisation gambienne s’appelant Organisation gambienne pour l’agriculture familiale. Son sigle est OGAF. Le partenaire principal est une organisation française s’appelant Organisation française pour l’agriculture familiale, dont le sigle est OFAF.* Le fichier Word du formulaire de demande s’appellera : aaap23-ogaf-gambie
* Le fichier Excel des budgets s’appellera : aaap23-ogaf-gambie
* Le fichier de la lettre de partenariat s’appellera : aaap23-ogaf-ofaf-gambie
* Le fichier des statuts s’appellera : aaap23-ogaf-statuts-gambie
* Le 1er mail aura comme objet : aaap23-ogaf-gambie mail n°1
* Le 2ème mail aura comme objet : aaap23-ogaf-gambie mail n°2
* Etc.
 |

**Les dossiers comportant des fichiers non correctement nommés ne seront pas instruits**

Le porteur doit obligatoirement disposer d’une adresse mail.

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé aux porteurs des dossiers reçus, au plus tard 6 jours ouvrables après la date de clôture de l’appel à projets. Si vous ne recevez pas d’accusé de réception, nous vous invitons à nous contacter par courrier électronique à l’adresse **secr.aea@cfsi.asso.fr**

# 4. Instruction et sélection des dossiers

## 4.1. Instruction des dossiers

La recevabilité et l’éligibilité des dossiers seront vérifiées par le secrétariat du programme, assuré par le CFSI. Les dossiers éligibles sont ensuite étudiés par le comité d’attribution du programme Pafao. L’évaluation des dossiers se fondera sur la grille de critères suivante.

|  |
| --- |
| **Grille de critères de sélection**Le comité de sélection se prononcera au regard de 4 familles de critères :**Recevabilité administrative*** dossier complet, correctement rempli et accompagné des pièces jointes demandées ; fichiers Excel des budgets ne comportant pas d’erreur, fichiers bien nommés et dans les formats demandés, etc. (Ne pas oublier, notamment, de remplir l’onglet n°1 du fichier Excel pour le budget prévisionnel de l’organisation.)
* éligibilité des porteurs, partenaires et projets.

**Thèmatique de l’appel à initiative : « renforcer la consommation des produits locaux de qualité issus de l’agriculture familiale durable au sein des marchés ruraux et urbains – de grande consommation ou institutionnels »**Le projet soumis répond bien à au moins une des 3 questions de l’appel 2023 :* Comment la mise en marché des produits locaux peut-elle être rémunératrice pour les paysannes, les paysans et les autres acteurs des filières, au-delà des marchés de niche, et vectrice d’une alimentation de qualité produite et transformée dans le pays ou la sous-région ?
* Comment les produits locaux issus de l’agriculture familiale paysanne peuvent-ils accéder de façon pérenne aux marchés institutionnels ?
* Comment faire des consommateurs ouest-africains, et des organisations qui les représentent, des acteurs à part entière de la consommation massive des produits locaux sains ?

**La proposition sera analysée sous l’angle de sa contribution possible et innovante à l’une de ces 3 questions ci-dessus.** ***Qu’appelons-nous « innovation » ?*** *Une innovation peut se définir comme un facteur permettant d’accélérer une dynamique de développement économique ou social, de débloquer une situation figée, de renforcer des capacités humaines ou sociales, … Il s’agit de solutions, nouvelles ou déjà développées mais ayant besoin de renforcement, qui apportent des réponses adaptées et durables aux problèmes rencontrés dans un contexte spécifique.**Une innovation peut être sociale, technique, pédagogique, managériale, financière ou de toute autre nature. Ce peut être un objet, un procédé, une méthode, un mode d’organisation, une forme juridique, etc. Elle est relative à un territoire donné.*Le cœur de la sélection est donc opéré en fonction de :* la pertinence de la proposition pour tester ou renforcer des mécanismes qui visent à permettre aux produits d’une agriculture familiale durable d’accéder – tout en permettant une rémunération juste et équitable des acteurs des filières - aux marchés de grande consommation, urbains et ruraux, ou aux achats institutionnels ou qui visent à faire des consommateurs, et de leurs organisations, des acteurs à part entière de la consommation de masse de produits locaux sains ;
* la précision de la problématique, avec une approche systémique de la généralisation de la consommation des produits locaux ou de l’accès aux achats institutionnels ou du travail pour impliquer les consommateurs
* la pertinence des **indicateurs** de suivi des **effets** sur la consommation des produits locaux issus de l’agriculture familiale durable au sein des marchés de grande consommation ruraux et urbains. Attention, ne pas confondre avec des indicateurs de réalisation des activités. Il s’agit d’indicateurs mesurant concrètement la contribution à la conservation/conquête des parts de marchés ou à accéder aux achats institutionnels ou à impliquer les consommateurs, tout en assurant une rémunération juste à l’ensemble de la filière.

**Qualité et coopération*** la pertinence des expériences antérieures sur lesquelles se fonde la proposition, sa pertinence et son impact sur la gestion des ressources naturelles ; l’adaptation au changement climatique ; le maintien de l’emploi rural et la création d’activités économiques ; la participation des citoyens à la gouvernance des systèmes alimentaires locaux et celle des producteurs à la gestion des filières économiques ; la mise en place de partenariats de compétences, territoriaux et internationaux, etc. ;
* l’articulation de l’initiative avec des projets complémentaires ou similaires sur un même territoire ;
* la continuité de projets déjà existants et ayant besoin de renforcer les acquis et/ou de développer des mécanismes supplémentaires ;
* la pertinence des différents partenariats existants ou à initier, la capacité à animer des partenariats avec un objectif commun ;
* la faisabilité : adéquation et cohérence du budget et du planning ; cohérence entre l’objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, etc. ;
* la capitalisation des réussites, échecs ou questionnements qui surgissent au cours du projet ;
* la diffusion et valorisation de cette capitalisation.

**Prise en compte du changement d’échelle*** anticipation de la pérennisation de l’action en vue de son élargissement économique (lorsqu’il s’agit d’un dispositif ayant vocation à se financer sur le marché) ;
* actions visant la réplication d’innovations déjà éprouvées;
* actions de plaidoyer ou connexion avec les acteurs de plaidoyer qui peuvent influer sur l’environnement politique ou législatif.
 |

## 4.2. Décision de sélection

Le comité d’attribution se réunira en septembre 2023. Il proposera une liste de projets auxquels attribuer une subvention. Le comité des solidarités internationales de la Fondation de France et le bureau du CFSI se réuniront en octobre pour prendre les décisions finales.

Les décisions seront communiquées aux porteurs avant la fin du mois d’octobre 2023, par email uniquement (pas de réponse par téléphone).

La subvention attribuée sera versée aux porteurs par tranches successives. La première tranche sera versée au plus tard en novembre 2023 (mais les projets peuvent démarrer avant). Merci d’en tenir compte pour la date de démarrage indiquée pour le projet. Les modalités de versement seront communiquées après la notification de financement.

# 5. Suivi : rapports, contrôles et communication

Le porteur s’engage à transmettre au secrétariat du programme (assuré par le CFSI) des rapports d’avancement selon les modalités qui lui seront communiquées.

La subvention doit être enregistrée dans les comptes de l’organisation porteuse du projet. Une copie de la comptabilité sera demandée.

Le porteur et ses partenaires s’engagent à participer activement au processus de capitalisation mis en œuvre par la Fondation de France, le CFSI et leurs partenaires dans le cadre de ce programme (participation à des réunions, séminaires, groupe de discussion sur Internet, partage d’informations, rédaction de notes, articles, etc.).

Ce programme ne se limite pas à un simple appui financier. Une attention particulière sera portée à la valorisation de chaque initiative, au partage des expériences, ainsi qu’à la communication vers les médias et des publics de donateurs, de façon à ce que la cause d’une agriculture familiale, rempart contre la faim, soit mieux connue et soutenue.

La Fondation de France, la Fondation JM.Bruneau, l’AFD et le CFSI se réservent le droit de publier et de communiquer toute information contribuant à de tels développements.

Pour informer leurs donateurs, ils pourront publier des informations relatives aux projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets.

En recevant une subvention de la Fondation de France, de la Fondation JM.Bruneau, de l’AFD et/ou du CFSI, l’organisation bénéficiaire accepte de communiquer toute information relative au projet soutenu qui pourra lui être demandée par toute personne mandatée par l’un de ces bailleurs, afin de procéder à des évaluations, audits ou contrôles qu’ils pourraient décider de mener.

**Toute question relative à cet appel à projets doit être posée par email uniquement à**

**secr.aea@cfsi.asso.fr**

**🡺 Pas de réponse au téléphone !**

**Merci de supprimer ces lignes directrices**

**(ces 9 premières pages) dans le dossier renvoyé.**

**N°** (sera attribué par le CFSI) **:**

 

Appel à projets 2023

Promotion de l’agriculture familiale en Afrique de l’Ouest (Pafao)

|  |
| --- |
| A / Liste de contrôle |

Avant d’envoyer votre dossier, veuillez vérifier que votre demande est éligible, bien remplie et complète à l’aide de la liste de contrôle ci-dessous. **Si vous ne pouvez pas inscrire OUI dans toutes les cases, alors votre dossier ne peut pas être retenu.**

|  | à compléter par le porteur |
| --- | --- |
| **oui** | **non** |
| Le porteur est une personne morale sans but lucratif  |   |   |
| Le porteur est une organisation enregistrée depuis plus d'un an  |  |  |
| Le porteur a mené préalablement des actions dans le domaine de l'agriculture et des systèmes alimentaires  |  |  |
| Le porteur est une organisation européenne ou ouest-africaine  |  |  |
| Le projet est porté en partenariat par une **organisation ouest-africaine  ET une organisation européenne** |   |   |
| Le partenariat est formalisé et préexistant au projet  |  |  |
| La lettre d'engagement du partenaire principal contient les éléments listés au point 3.1.4 des lignes directrices  |  |  |
| Le partenaire principal est une personne morale sans but lucratif, une coopérative ou une collectivité territoriale  |   |   |
| Le projet se déroule dans un pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo)  |   |   |
| Le cœur du projet vise à répondre à une ou plusieurs des questions de l’appel 2023  |  |  |
| Le projet prend en compte la dimension environnementale dans les différents maillons de la filière  |  |  |
| Le financement demandé est compris entre 10 000 et 18 000 euros pour une année ou au maximum 60 000 euros pour 3 ans, à partir de la date de commencement éligible  |   |   |
| La durée du projet est comprise entre 12 et 36 mois, à partir de la date de commencement éligible  |   |   |
| Le projet démarre au plus tard en décembre 2023 |   |   |
| Les dépenses présentées dans le budget du projet sont postérieures au 1er janvier 2023 |   |   |
| Les dépenses et les ressources sont conformes aux critères d’éligibilité  |   |   |
| Les fonds apportés par le porteur et/ou ses partenaires s’élèvent à 20 % minimum du budget du projet  |   |   |
| Les dépenses sont conformes aux critères d’éligibilité  |   |   |
| L'acquisition d'équipements ou d'intrants est un poste minoritaire du budget (-40% du budget total) |   |   |
| Le mail n° 1 comporte : | 1. fichier Word (selon format fourni) du dossier de demande de subvention complété |   |   |
| 2. fichier Excel (selon format fourni) du budget du projet et du budget prévisionnel 2023 de l’organisation (incluant la part 2023 de la subvention demandée) |   |   |
| 3. scan de la lettre d'engagement du partenaire principal |  |  |
| Le(s) mail(s) suivant(s) comporte(nt) : | 4. le cas échéant, le scan de la lettre d'engagement de chacun des « autres partenaires » |   |   |
| 5. fiche information de l'organisation porteuse |   |   |
| 6. statuts datés et signés |   |   |
| 7. copie de la parution au Journal officiel (JO) |   |   |
| 8. scan du dernier bilan de l'organisation porteuse |   |   |
| 9. scan du dernier compte de résultat de l'organisation porteuse |   |   |
| 10. rapport d’activités du dernier exercice clos de l'organisation porteuse |   |   |
| 11. scan du dernier PV détaillé d'AG de l'organisation porteuse |   |   |
| 12. le relevé d’identité bancaire de l'organisation porteuse, document officiel émis par la banque et comportant les codes IBAN et SWIFT |   |   |
| Chaque mail a un poids inférieur à 8 Mo |   |   |
| Chaque mail indique en objet : aaap23 + le sigle du porteur + le pays du porteur + n° 1 (ou 2 ou 3… selon le nombre de mails)  |   |   |
| Le dossier est complet et rempli conformément au formulaire de dossier de demande de subvention  |   |   |
| Les 9 premières pages (lignes directrices) ont été supprimées  |   |   |
| Le fichier Excel de présentation du budget est complété de manière cohérente et sans erreur  |   |   |
| Les fichiers sont bien nommés sous la forme : | aaap23-sigleDuPorteur-paysDuPorteur *(fichier Word du dossier de demande de subvention)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-paysDuPorteur *(fichier Excel pour les budgets)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-sigleDuPartenaire-paysDuPorteur *(fichier PDF pour la (les) lettre(s) d’engagement du (des) partenaire(s)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-info-paysDuPorteur *(fichier Word pour la fiche de renseignements)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-statuts-paysDuPorteur *(fichier PDF pour les statuts)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-jo-paysDuPorteur *(fichier PDF pour la copie de la parution au Journal officiel (JO)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-bilan-paysDuPorteur *(fichier PDF ou Excel pour le bilan)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-cr-paysDuPorteur *(fichier PDF ou Excel pour le compte de résultat)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-ra-paysDuPorteur *(fichier PDF pour le rapport d’activités)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-pv-paysDuPorteur *(fichier PDF pour le PV de l'AG)* |   |   |
| aaap23-sigleDuPorteur-rib-paysDuPorteur *(fichier PDF pour le relevé d’identité bancaire)* |   |   |

**N°** (sera attribué par le CFSI) **:**



Appel à projets 2023

Promotion de l’agriculture familiale

 en Afrique de l’Ouest (Pafao)

|  |
| --- |
| B / Dossier complet de demande de subvention |

# 1. Synthèse du projet

**1.1. Informations sur le projet**

## Organisation porteuse

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** : |  |
| **Sigle** : |  | **Pays** : |  |
| **Localisation du siège (ville) :** |  | **Données GPS (si connues) :** |  |

## Partenaire principal

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** : |  |
| **Sigle** : |  | **Pays** : |  |
| **Localisation du siège (ville) :** |  | **Données GPS (si connues) :** |  |

## Projet

|  |  |
| --- | --- |
| Pays de l’action : |  |
| Localisation : |  | Données GPS (si connues) : |  |
| **Titre** *(maximum 1 ligne)***:** | *(****ATTENTION : 1 ligne maximum*** *soit 80 caractères espaces compris)* |
|  |
| Budget du projet | Montant (en euros) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Durée du projet (en mois)\* |  |
| Date de démarrage\* |  |
| Date de fin\* |  |

*\* Vérifier la cohérence entre le nombre de mois et les dates.* |
|  |
| Montant total du budget du projet |  |  |
| Montant total de la subvention demandée |  |  |

*Pour mémoire, les dépenses sont éligibles à compter du 1er janvier 2023 et le projet doit démarrer au plus tard en décembre 2023. Prendre en compte que la 1ère tranche de subvention sera versée au plus tard en novembre 2023 (mais le projet peut démarrer auparavant).*

## À quelle(s) question(s) votre projet compte-il répondre ?

|  |
| --- |
| [ ]  Comment la mise en marché des produits locaux peut-elle être rémunératrice pour les paysannes, les paysans et les autres acteurs des filières, au-delà des marchés de niche, et vectrice d’une alimentation de qualité produite et transformée dans le pays ou la sous-région ? [ ]  Comment les produits locaux issus de l’agriculture familiale paysanne peuvent-ils accéder de façon pérenne aux marchés institutionnels ?[ ]  Comment faire des consommateurs ouest-africains, et des organisations qui les représentent, des acteurs à part entière de la consommation massive des produits locaux sains ? |

## Solutions/réponses mises en œuvre pour répondre à au moins une de ces questions ? (1 ligne par solution maximum)

|  |
| --- |
| * …
* …
* …
 |

**Objectifs, résultats et activités** : **(½ page maximum)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectifs initiaux | Résultats attendus | Activités |
|  |  |  |

**1.2. Budget et financement du projet**

***Reprendre à l’identique les données du fichier Excel du budget projet. Vérifier l’exactitude des montants et des pourcentages.***

***Merci de respecter la mise en page.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Dépenses** | Montant en euros | Pourcentage du budget total  |
| **Budget du projet** | **€** |  |
| *dont Ressources humaines* | € | *%* |
| *dont Voyages et déplacements* | € | *%* |
| *dont Matériel et fournitures* | € | *%* |
| *dont Autres coûts*  | € | *%* |
| *dont Capitalisation* | € | *%* |
| *dont Coûts administratifs* | € | *%* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Plan de financement** | État | Montant en euros | Pourcentage du budget total  |
| Bailleurs | Demandé | Acquis |
| Subvention Pafao (max 80 %) | X |   | € | *%* |
|  |  |  | € | *%* |
|  |  |  | € | *%* |
|  |  |  | € | *%* |

|  |
| --- |
| Ce projet (ou une version similaire) a-t-il déjà été soumis à un appel à projets Pafao antérieur ? |
| -Année : … Subvention demandée : … Subvention accordée (si projet retenu) : …-Année : … Subvention demandée : … Subvention accordée (si projet retenu) : …-… |

# 2. Le contexte et le projet (4 pages maximum). Vous pouvez effacer les explications écrites en gris

***Filières : cocher la ou les cases concernées par le projet***

|  |  |
| --- | --- |
| Élevage à cycle court  |  |
| Élevage bovin |  |
| Produits laitiers |  |
| Fruits  |  |
| Huiles  |  |
| Légumes |  |
| Légumineuses  |  |
| Miel et autres produits forestiers |  |
| Multifilières  |  |
| Riz  |  |
| Autres céréales  |  |
| Tubercules |  |

**2.1. À quel(s) besoin(s), en lien avec les 3 questions de l’appel 2023, votre projet entend-il répondre ?**

***Comment est né votre projet ? Quel est le diagnostic de départ ?***

*Il ne s’agit pas ici de décrire le contexte national ou ouest-africain de manière générale mais de mettre en avant les éléments clés qui permettent de comprendre la pertinence de votre projet,* ***par rapport à l’une ou plusieurs des 3 questions de l’appel 2023.***

|  |
| --- |
|  |

**2.2** **Quelles réponses/solutions apportez-vous pour renforcer la consommation des produits locaux de qualité au sein des marchés ruraux et urbains – de grande consommation ou institutionnels ?**

**(Vous pouvez effacer les explications écrites en gris.)**

***Que voulez-vous expérimenter ? Pour quelle finalité ?*** *Attention, il ne s’agit ni de présenter un discours général sur le consommer local ni de répéter ce que vous avez dit au point 2.1 (exposé du contexte), ni de résumer votre projet, mais d’expliquer spécifiquement l’innovation ou les innovations, c’est-à-dire votre dispositif d’intervention.* ***Expliciter comment votre dispositif s’inscrit dans une démarche de système alimentaire durable.*** *Comment les dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) sont-elles prises en compte (préciser le cas échéant, au niveau de la production, de la transformation, de la commercialisation, de la consommation, de la gouvernance alimentaire…) ?*

*Le Comité d’attribution accordera une attention prioritaire à la clarté et la précision de cette présentation, ainsi qu’à la pertinence et la faisabilité de l’innovation présentée pour répondre spécifiquement à une ou plusieurs des 3 questions de l’appel 2023 (cf. p.12)*

|  |
| --- |
|  |

**2.3 Ce projet s’inscrit-il dans la continuité d’un de vos projets antérieurs ?** *Dans ce cas, préciser les acquis, difficultés, questionnements, leçons tirées, etc. qui ont servi à construire le présent projet. Si ce projet antérieur est un projet Pafao, merci d’en indiquer le n°.*

|  |
| --- |
|  |

**2.4 Comment prenez-vous en compte les expériences d’autres acteurs menées sur les mêmes thèmes ou sur le même territoire ?**

***Quelles leçons ou quels questionnements en tirez-vous ?*** *Le comité d’attribution est très sensible à la prise en compte de cette question. Il est en particulier intéressé à connaître votre avis (positif ou négatif) si l’expérimentation en question est issue des* [*capitalisations Pafao*](https://www.alimenterre.org/consommer-local-en-afrique-de-l-ouest-celles-et-ceux-qui-font)*.*

|  |
| --- |
|  |

## 2.5 Quels sont les résultats attendus, en lien avec l’une ou plusieurs des 3 questions de l’appel 2023 ? *Il est rappelé que l’AAP 2023 vise à renforcer la consommation de produits locaux de qualité issus de l’agriculture familiale durable sur les marchés de grande consommation, ou accéder aux achats institutionnels, ou faire des consommateurs, voire de leurs associations, des acteurs à part entière de la consommation massive de produits locaux sains) ; les résultats attendus doivent refléter cela. Ajouter des lignes dans le tableau si nécessaire.*

|  |  |
| --- | --- |
| Résultat 1 (R1) : |  |
| Résultat 2 (R2) : |  |
| Résultat 3 (R3) : |  |
| … |  |

## 2.6. Quels sont les indicateurs vérifiables pour mesurer l’atteinte de ces résultats?

***Comment allez-vous estimer si votre projet a un effet sur le renforcement de la consommation des produits locaux de qualité issus de l’agriculture familiale durable sur les marchés de grande consommation ou institutionnels ?*** *C’est-à-dire : comment allez-vous mesurer si les produits locaux qui « passent par » les réponses/solutions mises en œuvre dans votre projet ont un meilleur accès au marché ? Permettent une meilleure rémunération et une meilleure répartition de la valeur ajoutée ? Sont consommés par un nombre plus important de consommateurs ? Etc.*

***Donner des indicateurs de résultats concrets (maximum 6)*** *qui montrent les changements quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs sont des signes que l’on peut observer (existence ou absence), mesurer (quantité, valeur…) et comparer car ils sont chiffrés et précisés. On cherche à mesurer si la place des produits de l’agriculture familiale durable qui « passent par » ce(s) solution(s) est renforcée sur les marchés, permettent une meilleure rémunération des producteurs ou des autres acteurs de l’agriculture familiale, sont accessibles et appréciés des consommateurs, etc.*

*ATTENTION : il ne s’agit pas d’indicateurs d’activités mais d’indicateurs de résultats. C’est-à-dire qu’ils cherchent à mesurer ce que le projet contribue à changer. À titre d’exemple, « nombre de formations réalisées » n’est pas un indicateur de résultat mais d’activité. Ils peuvent mesurer des changements économiques (% ou valeur d’augmentation des revenus/marges/bénéfices, ou des quantités vendues sur les marchés, …), des changements sociaux (évolution du nombre d’acteurs se structurant de telle manière ou changeant leurs méthodes de commercialisation ou …), des changements législatifs ou politiques, etc. Précisez les valeurs de référence (avant le projet, ou bien moyenne nationale, etc.) afin de pouvoir comparer.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intitulé du résultat** | **Intitulé de l’indicateur choisi** | **Valeur de référence** (point de comparaison tel que moyenne nationale, ou valeur avant projet ou autre…) | **Valeur à atteindre** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

## 2.7. Quelles sont les activités envisagées ? Comment ont-elles été déterminées ? (2 pages maximum)

***Détailler les différentes activités prévues pour atteindre les résultats****. Merci de préciser les activités prévues par le porteur et pour chaque partenaire.* *Indiquer les étapes*

**2.8 Quel est le public ciblé par le projet ? Comment est-il choisi ?** (1/4 page maximum)

*Il est rappelé que l’AAP 2023 vise à renforcer la consommation de produits locaux issus de l’agriculture familiale durable sur les marchés de grande consommation et/ou les marchés institutionnels et/ou à impliquer les consommateurs ; il convient donc de documenter précisément quelles sont les cibles prioritaires identifiées.*

***Combien de personnes sont impliquées dans le projet ?***

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de familles bénéficiaires directes |  |
| Le cas échéant nombre de jeunes bénéficiaires (15 à 20 ans) |  |
| Le cas échéant nombre de femmes bénéficiaires |  |

***Expliciter en quoi votre projet intègre le rôle des femmes.*** *Si cela est pertinent au regard de la finalité de votre projet, vous pouvez par exemple apporter des éléments de réponse aux questions suivantes auxquelles sont confrontées de nombreuses organisations du réseau Pafao : En quoi le projet anticipe-t-il les risques d’éviction des femmes lorsqu’une activité devient rentable ? Compte-t-il s’équiper pour suivre l’évolution de l’autonomie des femmes, de leur accès aux ressources, de leur représentation dans la gouvernance des organisations, de leurs revenus, etc. ?* (1/2 page maximum)

***Focus sur les différents acteurs impliqués dans le projet***

*Il est rappelé que l’AAP 2023 vise à renforcer la consommation massive de produits locaux sains issus de l’agriculture familiale durable, ce qui se traduit par un* ***nombre important*** *de consommateurs finaux. Expliquer votre mode de calcul / estimation pour chaque maillon.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | *Nombre* | *Mode de calcul* |
| Nombre de productrices / producteurs |  |  |
| Nombre de transformatrices / transformateurs |  |  |
| Nombre de commerçantes / commerçants |  |  |
| Nombre de consommatrices / consommateurs |  |  |
| Le cas échéant, nombre d’autres acteurs concernés (si oui, détailler lesquels) |  |  |

## 2.9. La prise en compte des risques sécuritaires et environnementaux (1/2 page maximum)

***Au regard du contexte de votre zone d’intervention, comment avez-vous pris ou pensez-vous prendre en compte les potentiels risques sécuritaires et crises liées au changement climatique dans votre projet ? Quelles actions sont envisagées pour prévenir ces risques[[3]](#footnote-3) ?***

3. Les perspectives

**3.1. Comment comptez-vous participer à la dynamique de capitalisation du programme Pafao ?** *C’est-à-dire comment votre expérience peut-elle contribuer à nourrir la construction collective de connaissances sur le consommer local, le partage de cette connaissance et sa valorisation, notamment vers le plaidoyer pour faire bouger l’environnement politique et législatif ? Pour en savoir plus sur le volet capitalisation, voir* [*ici*](https://www.alimenterre.org/consommer-local-en-afrique-de-l-ouest-celles-et-ceux-qui-font)*.*

|  |
| --- |
|  |

## 3.2. La viabilité et la pérennité du projet (1 page maximum)

***Comment envisagez-vous la pérennité de vos actions et de ses résultats?***

***Les questions d'accès au marché impliquent d'anticiper la rentabilité*** *d'une structure ou d'un dispositif qui ont vocation à se financer sur le marché, de réfléchir en termes de plan d'affaires, de fixer un juste prix, de connaître la clientèle potentielle, de résoudre le problème de mobilisation de fonds de roulement ou de capitaux d’investissement, etc.*

***Si votre projet est à vocation économique, pouvez-vous préciser les caractéristiques du modèle sur lequel repose la viabilité à terme ?*** *À quelles conditions ? Quelles chances y a-t-il pour que ces conditions soient remplies ? L’élaboration d’un tel plan d’affaires suppose-t-il des compétences dont vous (organisation porteuse, ou partenaire principale, ou autre partenaire) disposez en interne ? Ou bien faites-vous appel à des ressources humaines spécifiques ? Etc.*

## 3.3. Les perspectives de changement d’échelle (1/2 page maximum)

*Cette question de ne concerne que les projets qui travaillent sur un changement d’échelle d’une structure économique (par essaimage ou croissance) ou sur l’influence du cadre politiques et législatif*

***Anticipez-vous, à ce stade, les possibilités de changement d’échelle?***

***Si la viabilité et/ou le changement d’échelle implique la mobilisation de capitaux ou d’investisseurs, comment envisagez-vous cette question ?***

## 3.4. Informations complémentaires que vous souhaitez apporter (1/2 page maximum)

4. Budget prévisionnel du projet

***Merci de compléter l’onglet 2 ou 3 du fichier Excel (à télécharger avec le dossier de demande de subvention) :***

*. choisissez l’onglet 2 si vous voulez entrer les dépenses en monnaie locale (le montant en euro se calculera automatiquement dans les colonnes prévues à cet effet, en fonction du taux de change que vous aurez fixé) ;*

*. choisissez l’onglet 3 si vous voulez entrer les dépenses directement en euros.*

*Faire la liste des dépenses et des recettes prévues pour le projet uniquement ; les rubriques peuvent être modifiées. Ne pas hésiter à détailler le budget (rajouter des lignes dans le tableau) et à donner toutes les explications pour faciliter sa compréhension. Merci de veiller à la cohérence des montants et de vérifier les totaux (total charges = total produits) !*

***Le budget doit présenter les dépenses éligibles (à partir du 1er janvier 2023), et les ressources éligibles (attention, les valorisations ne sont pas éligibles).***

**4.1. Avez-vous prévu un audit financier du projet ? *Si oui, dans quel cadre ? Est-ce à la demande d’un bailleur ?***

## *Commentaires sur le budget (optionnel)* :(1/2 page maximum)

# 5. Présentation des organisations

|  |  |
| --- | --- |
| **Organisation porteuse** |  |
| **Sigle** : |  | **Pays** : |  |
| Activité principale *(maximum 2 lignes)* : |  |
| Adresse : |  |
| Code postal : |  | Ville : |  | Région : |  |
| Tél. : |  | Fax : |  |
| E-mail : |  | Site internet : |  |
| Nom du président : |  | Nom du directeur  |  |
| Date de création : |  | Statut juridique : |  |
| Fédération ou organisme de rattachement : |  |
| Salariés (nombre) : |  | Bénévoles (nombre) |  | Adhérents (nombre) : |  |
| Nom de la personne chargée du projet : |  |
| Fonction dans l’organisme : |  |
| Tél. Bureau : |  | GSM : |  |
| E-mail : |  | Skype : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Organisation partenaire principal** |  |
| **Sigle** : |  | **Pays** : |  |
| Activité principale *(maximum 2 lignes)* : |  |
| Adresse : |  |
| Code postal : |  | Ville : |  | Région : |  |
| Tél. : |  | Fax : |  |
| E-mail : |  | Site internet : |  |
| Nom du président : |  | Nom du directeur  |  |
| Date de création : |  | Statut juridique : |  |
| Fédération ou organisme de rattachement : |  |
| Salariés (nombre) : |  | Bénévoles (nombre) |  | Adhérents (nombre) : |  |
| Nom de la personne chargée du projet : |  |
| Fonction dans l’organisme : |  |
| Tél. Bureau : |  | GSM : |  |
| E-mail : |  | Skype : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| (éventuellement) **Autre partenaire**  |  |
| **Sigle** : |  | **Pays** : |  |
| Activité principale *(maximum 2 lignes)* : |  |
| Adresse : |  |
| Code postal : |  | Ville : |  | Région : |  |
| Tél. : |  | Fax : |  |
| E-mail : |  | Site internet : |  |
| Nom du président : |  | Nom du directeur  |  |
| Date de création : |  | Statut juridique : |  |
| Fédération ou organisme de rattachement : |  |
| Salariés (nombre) : |  | Bénévoles (nombre) |  | Adhérents (nombre) : |  |
| Nom de la personne chargée du projet : |  |
| Fonction dans l’organisme : |  |
| Tél. Bureau : |  | GSM : |  |
| E-mail : |  | Skype : |  |

Recopier le cadre ci-dessus (« Autre partenaire ») le nombre de fois nécessaire en cas de plusieurs autres partenaires. Sinon, supprimer le cadre ci-dessus.

***5.1. Le porteur****: quel est son rôle et sa plus-value dans le présent projet ?*(1/3 page maximum)

|  |
| --- |
|  |

***5.2. Le partenaire principal****: quand et comment l’avez-vous connu ? Avez-vous déjà établi un partenariat ? Si oui, depuis quand ? Sur quel objet ? Quel est son rôle et sa plus-value dans le présent projet ?*(1/3 page maximum)

|  |
| --- |
|  |

***5.3. Y a-t-il d’autres partenaires que le partenaire principal ? D’autres acteurs locaux ou nationaux impliqués ?******Notamment les plateformes nationales ou d’autres acteurs qui peuvent articuler le lien entre « local et global » et œuvrer à la mise en place d’un cadre national favorable au consommer local ?*** *Si oui, lesquels ? Quel est le rôle et la valeur ajoutée de chacun dans le présent projet ?*(1/3 page maximum)

**6. L’organisme porteur** (1 page maximum) – **À remplir uniquement par les organisations n’ayant jamais été soutenues par le programme Pafao**. Pour les organisations ayant déjà été soutenues, merci de supprimer cette partie

# *6.1. Objet statutaire*

# *6.2. Décrivez vos activités générales*

*Grands principes d’intervention ; nature et volume des activités ; publics concernés ; territoire(s) couvert(s), etc.*

# *6.3. Modalités de fonctionnement de l’organisation*

*Rôles et fonctions des bénévoles et des salariés, organigramme (si possible).*

# Pour les organismes structurés en réseau (1 page maximum) - à défaut, supprimer ces lignes

# *6.4. Descriptif synthétique du réseau*

|  |  |
| --- | --- |
| Statut : |  |
| Objet, thématiques d’intervention : |  |
| Date de constitution : |  |
| Nombre d’organisations adhérentes en 2022 : |  |
| Instances de gouvernance : |  |

### *6.5. Membres du réseau* (insérer des lignes si nécessaire)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom | Acronyme | Domaine d’intervention | Nombre de membres | Localité/ Pays |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

# *6.6. Genèse du réseau*

*Expliquer quand ce réseau a émergé, qui fut à l’origine de sa création et pourquoi il s’est mis en place, et quelles ont été les grandes étapes de son évolution depuis lors*

# *6.7. Composition du réseau*

*Préciser qui peut devenir membre de ce réseau et comment*

# *6.8. Activités du réseau*

*Présenter les principales activités du réseau ces dernières années en précisant les objectifs visés, les personnes touchées, les résultats obtenus et l’intérêt d’être en réseau pour mener à bien ces activités*

1. https://www.roppa-afrique.org/IMG/pdf/plan\_strat\_roppa.pdf [↑](#footnote-ref-1)
2. Le CFSI, la Fondation de France ou tout autre bailleur ne peuvent pas être les partenaires du projet [↑](#footnote-ref-2)
3. Un atelier de sensibilisation sur la prévention des crises et des catastrophes humanitaires et environnementales sera proposé aux porteurs et partenaires à l’issue de la sélection des projets pour l’appel Pafao 2023. [↑](#footnote-ref-3)